



VILLE DE LANTON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N° 04 – 20 / ALN

**MOTION DE LA VILLE DE LANTON SUR LE PROJET DE LA MISE EN 2X3 VOIES DE L'A63 ENTRE BORDEAUX ET SALLES ET SUR L'INTEGRATION DE L'A660 DANS LE PERIMETRE DE LA CONCESSION**

Nombre de Conseillers Municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	24	29

L'an deux mil vingt-trois le 13 avril à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 avril, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire.

**Présents :** LARRUE Marie, DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ildio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, BOISSEAU Christine, CABANES Ariel, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CLERQUIN Gérard, BIDART Nathalie, CAILLY Christian, DARCOS Nathalie, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, JACQUET Éric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BARADELLO Françoise.

**Absents avant donné procuration :** JOLY Nathalie à DEVOS Alain, MASIP Dominique à DE OLIVEIRA Ildio, KENNEL Thomas à CABANES Ariel, MALET Virginie à PERUCHO Jean-Charles, BEYNAC Michel à FERRAN-CHATAIN Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Madame BOISSEAU Christine a été désignée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Marie LARRUE, Maire**

Par lettre en date du 2 février 2021, Madame la Préfète de Région a souhaité recueillir l'avis de la Ville de Lanton sur le projet portant sur la mise à 2X3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession, accompagnée d'une mise aux normes.

Par délibération du 13 avril 2021, le Conseil Municipal de Lanton s'est opposé, à l'unanimité, à la mise à péage de l'A63 et de l'A660.

Dans le cadre de la concertation publique avec garants qui se déroule du 30 janvier 2023 au 30 avril 2023, l'ensemble des maires de la COBAN ont renouvelé, à maintes reprises, son opposition totale à la création d'un péage sur les axes de l'A660 et de l'A63, tout en rejetant en bloc les scénarii proposés.

Si effectivement la question de la mise à 2X3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. S'agissant d'un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne, il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon, du Val de l'Eyre, aux Girondins qui vivent, travaillent sur le Bassin et dans l'agglomération bordelaise de financer les infrastructures des échanges internationaux.

Plusieurs études ont d'ailleurs démontré la complémentarité territoriale entre ces bassins de vie. A noter que 12483 actifs résident sur la COBAN mais travaillent sur un autre territoire avec de nombreux déplacements pendulaires induits.

A contrario, la mise à 2X3 voies de l'A660 n'est pas proposée et sa mise aux normes autoroutières et environnementales n'est qu'un artifice. Enfin, il est inacceptable d'envisager un péage sur l'axe de l'A660 et plus particulièrement au niveau de l'échangeur du Teich pénalisant très sérieusement la population du Bassin.

Si l'État veut faire les travaux de mise à 2x3 voies de l'A63 uniquement, c'est à lui de les financer directement.

De plus, l'instauration de péages aura inévitablement des répercussions sur le réseau secondaire et engendrera un évitement systématique et quotidien qui impactera fortement la circulation des communes du territoire déjà très engorgées.

VU la délibération n°03-24 du 13 avril 2021 portant motion du Conseil Municipal sur le projet de mise à 2X3 voies de l'A63 par désignation d'un concessionnaire chargé des travaux et de l'exploitation,

**CONSIDERANT** que le projet d'élargissement de l'A660 à 2X3 voies doit être retiré du périmètre d'étude de la concertation sur le projet d'aménagement de la A63 et des mises aux normes autoroutières et environnementales telles qu'envisagées,

**CONSIDERANT** que compte tenu des complémentarités territoriales entre le Bassin d'Arcachon, le Val de l'Eyre et la Métropole Bordelaise liées aux flux pendulaires, les navetteurs circulant sur cet axe ne pourront assumer financièrement et sans difficulté, les coûts quotidiens induits par un nouveau péage,

**CONSIDERANT** que pour éviter les péages, ce projet générera un report de nombreux véhicules motorisés sur les voies secondaires et les centres-villes des différentes communes du Bassin d'Arcachon,

VU l'avis de la Commission « Ville Durable » du 11 avril 2023,

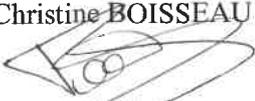
Après en avoir délibéré à l'unanimité (29 conseillers présents ou ayant donné procuration), le Conseil Municipal :

- **S'OPPOSE FERMEMENT** à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la nouvelle concession de l'A63,

- **S'OPPOSE FERMEMENT** à tout péage sur ces axes autoroutiers,

- **S'OPPOSE FERMEMENT** au financement, par les Collectivités Territoriales ou par les contribuables de nos territoires, des différents scénarii actuels et futurs concernant l'A63 et l'A660.

*Pour extrait certifié conforme,*

Christine BOISSEAU  
  
Secrétaire de Séance  
Conseillère Municipale Déléguée



LANTON, le 13 avril 2023

Marie LARRUE  
  
Maire de Lanton  
Conseillère Départementale